Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACCORD SUR L'HOSPITALISATION ENTRE VAUD ET GENÈVE

Les patients peuvent choisir un lit vaudois ou genevois

Bonne nouvelle pour les patients genevois et vaudois : sans aucune formalité et sur leur assurance maladie de base, ils pourront choisir, par simple commodité personnelle, d'occuper un lit au CHUV ou à l'Hôpital cantonal de Genève, ainsi que dans certains autres établissements des deux cantons. Ceci résulte d'un accord signé ce matin à Nyon, paraphé par MM. les conseillers d'Etat Claude Ruey (VD) et Guy-Olivier Segond (GE), respectivement en charge de la santé publique dans leur canton.

La LAMal, restrictive en matière d'hospitalisation hors de son canton de domicile pour l'assuré, pousse les autorités sanitaires à trouver des alternatives pour sceller les collaborations intercantonales.

Entre Vaud et Genève le protocole d'accord permet aux patients des deux cantons, sans formalité préalable, d'être hospitalisés dans tous les hôpitaux universitaires genevois (HUG) et vaudois, soit les établissements des Hospices cantonaux (CHUV, et hôpitaux de Cery, Orthopédique, Ophtalmique, et de l'Enfance. A cette liste s'ajoute l'Hôpital de Nyon, seul établissement du GHRV inclus dans cet accord. Cette libre circulation se fait sans condition et sans bourse délier pour le patient, alors que jusqu'à présent l'hospitalisation hors canton n'était prise en charge que dans les cas d'urgence ou lors de traitement non disponible dans le canton de domicile.

Financièrement pour les hôpitaux concernés, cela signifie que l'assurance maladie de l'assuré prend en charge la moitié du traitement et le canton de domicile l'autre moitié. Ainsi un Vaudois, préférant, pour des raisons personnelles, se faire opérer d'une appendicite à l'Hôpital cantonal de Genève, verra sa facture honorée par son assurance de base et l'Etat de Vaud.

Ces hôpitaux sont ainsi engagés sur la voie d'une collaboration plus étroite, prémice au rapprochement des hôpitaux de Vaud et de Genève dans le Réseau hospitalo-universitaire de Suisse occidentale (RHUSO).

Pour le canton de Vaud, deux autres accords de ce type sont signé, soit avec le Valais pour l'hôpital multisite Aigle-Monthey (7 octobre dernier) et avec Fribourg pour le multisite Payerne-Estavayer-le-lac (signé aujourd'hui même, mais entrant en vigueur ultérieurement).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 février 1998

M. Claude Ruey, chef du Département de l?intérieur et de la santé publique VD, 021 316.42.39 ou 079 310.84.27. M. Guy-Olivier Segond, président du Département de l?action sociale et de la santé GE, 022 319.29.01.